

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'arrêté municipal de la société TAMAS BTP 67 en date du 24/06/2024 pour des travaux de raccordement au 4, route de Griesheim ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

### ARRETE

**Article 1** : La société TAMAS BTP 67 est autorisée à occuper le domaine public et, lorsque les travaux ont lieu :

- **Route de Griesheim entre les n°2 et 6, à réduire la largeur de la chaussée à une voie** dans le sens des numéros décroissants (vers le village) et à barrer la circulation dans le sens des numéros croissants (vers Griesheim) à partir du n°2.  
Une déviation en direction de Griesheim sera mise en place par la rue du Ried et la rue Andersen
- **Rue du Ried entre les n°1 et 11, à mettre en place un alternat à vue**

**Article 2** : Le stationnement est interdit dans l'emprise des travaux à l'exception des véhicules nécessaires aux travaux et la vitesse limitée à 30 km/h.

**Article 4** : La société TAMAS BTP 67 est chargée de la mise en place de la signalisation nécessaire à l'application des dispositions du présent arrêté en fonction de l'avancement des travaux. En particulier, elle veillera à dévier la circulation piétonne sur le trottoir d'en face.

**Article 5** : Toutes les dispositions du présent arrêté seront effectives selon les besoins et l'avancement des travaux dans la période du **08/07/2024 au 19/07/2024 inclus**.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- TAMAS BTP 67
- Police pluricommunale
- Gendarmerie de Rosheim
- SDIS,
- Sélect'OM
- Affichage

Bischoffsheim, le 27/06/2024

Le Maire,  
Claude LUTZ





# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



## Gestionnaires des réseaux routiers

### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : TAMAS BTP 67 Représenté par : FEIL Valentin  
Adresse Numéro : 17 Extension : ..... Nom de la voie : rue Large  
Code postal 67210 Localité : VALFF Pays : .....  
Téléphone 0388589818 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : contact@tamasbtp67.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....@.....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ..... Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Du 11 rue Andersen au 2 route de  
Grœnheim / Du 2 rue du Ried au 6 route de Grœnheim  
Code postal 67870 Localité : BISCHOFFSHEIM

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : Travaux de Raccordement électrique pour "RESIDEN'CEL"  
Date prévue de début des travaux : 08 07 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 12

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 12 Date de début de réglementation : 08 07 2024  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....





**STRASBOURG  
ELECTRICITE  
RESEAUX**  
LEGENDE

- Cheminement**  
 - Câbles  
 - Coffret  
 - CP 10  
 - CP 20  
 - CP 30  
 - CP 40  
 - CP 50  
 - CP 60  
 - CP 70  
 - CP 80  
 - CP 90  
 - CP 100  
 - CP 110  
 - CP 120  
 - CP 130  
 - CP 140  
 - CP 150  
 - CP 160  
 - CP 170  
 - CP 180  
 - CP 190  
 - CP 200
- Origine de coupure**  
 - A  
 - B  
 - C  
 - D  
 - E  
 - F  
 - G  
 - H  
 - I  
 - J  
 - K  
 - L  
 - M  
 - N  
 - O  
 - P  
 - Q  
 - R  
 - S  
 - T  
 - U  
 - V  
 - W  
 - X  
 - Y  
 - Z
- Autres**  
 - A2  
 - A3  
 - A4  
 - A5  
 - A6  
 - A7  
 - A8  
 - A9  
 - A10  
 - A11  
 - A12  
 - A13  
 - A14  
 - A15  
 - A16  
 - A17  
 - A18  
 - A19  
 - A20
- Autres**  
 - A  
 - B  
 - C  
 - D  
 - E  
 - F  
 - G  
 - H  
 - I  
 - J  
 - K  
 - L  
 - M  
 - N  
 - O  
 - P  
 - Q  
 - R  
 - S  
 - T  
 - U  
 - V  
 - W  
 - X  
 - Y  
 - Z

**PLAN PROJET**  
 Rue des Floures - A2 (VNI)  
 Date de l'opération : 12/2018  
 Date de l'étude : 12/2018  
 N° de l'opération : 12/2018  
 N° de l'étude : 12/2018

Projet de mise en service d'une borne de recharge électrique pour véhicules électriques (VNI) sur la commune de Strasbourg.



**APPAREILS ET MATERIELS**  
 BORNES DE RECHARGE  
 COLLECTEURS  
 COLLECTEURS - RECHARGE  
 COLLECTEURS - RECHARGE



Projet de mise en service d'une borne de recharge électrique pour véhicules électriques (VNI) sur la commune de Strasbourg.